



CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS

Le rôle des entraîneurs dans la pratique de la gymnastique est majeur. Les éléments suivants résument leurs responsabilités :

- **Favoriser l'apprentissage de la gymnastique aux jeunes et les aider à développer leurs habiletés.**
- **Maintenir un bon climat et de bonnes relations.**
- **Enseigner aux gymnastes les valeurs qui favorisent l'Esprit sportif** (*voir document ci-joint*)

Les entraîneurs doivent s'engager aux Règles d'éthique suivantes qui viennent supporter la Charte de l'Esprit sportif. En tant qu'entraîneur :

- Je me comporte de façon respectueuse en tout temps.
- La sécurité des gymnastes est primordiale. Par conséquent, j'évite de placer mes gymnastes en situation de risque.
- Je respecte et fais respecter les règlements de la Fédération et de mon Club. À cet égard, je fais preuve d'intégrité et d'honnêteté.
- En compétition, je demeure avec mes gymnastes aussi longtemps qu'ils sont sur l'aire d'échauffement ou de compétition. J'assiste aux réunions des entraîneurs, je collabore avec l'organisateur et les officiels/juges durant l'échauffement, la formation des cortèges, la compétition et la remise des récompenses et je respecte les règles en vigueur sur le lieu de compétition.
- Je mets en valeur des propos et des comportements qui témoignent du RESPECT de mon club, des autres compétiteurs, des entraîneurs et des officiels/juges.
- Lorsque je dois m'entretenir avec un parent, je le fais en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties, en m'assurant de contrôler mes émotions et de présenter un comportement respectueux.
- Je traite mes gymnastes avec équité, en respectant leurs droits.
- Je ne tolère aucune forme de violence psychologique ou physique de la part des gymnastes, entraîneurs ou compétiteurs et je prends les dispositions qui sont à ma portée pour les dénoncer et les éliminer. Mon comportement et mes propos sont à l'image de cette éthique.

CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS (SUITE)

- Sur l'aire d'échauffement et de compétition, un entraîneur doit porter, en tout temps, la tenue vestimentaire sportive du Club. Cette tenue **exclut** le port de camisole, de chandail court ainsi que de casquette/chapeau.
- Lors de compétitions fédérées, les gymnastes (toutes catégories confondues) qui sont sous la responsabilité de l'entraîneur doivent porter le maillot officiel de compétition identifié au Club. À l'exception des Championnats québécois, des Championnats canadiens de l'Est ainsi que des Championnats canadiens.

Je, soussigné, _____, après avoir lu et pris connaissance du Code d'éthique ci-haut énoncé, m'engage à le respecter pour le bien-être de la gymnastique et de ceux qui la pratique, et comprends que si j'y contreviens, je peux alors m'exposer aux conséquences qui en découlent soit l'expulsion du club.

Signature de l'entraîneur

Date